

## VISITE D'EXPLOITATION - LA PLEINE FOUGERES (35)

NOM DES EXPLOITANTS: CHRISTOPHE ET SOPHIE AUBRY – EMMANUEL DUFEE – KARL LEBESLOURD – GILDAS GRUEL – GILDAS MACON

### Historique de la coopération et étapes clés:

Emmanuel est le premier installé à la Petite Claye. Christophe et Sophie sont les seconds et les deux exploitations ont rapidement travaillé ensemble afin de mieux s'organiser pour ne pas être esclave du maraîchage. Ensuite, Christophe a accueilli en stage successivement Carl, Gildas G., Gildas M. et Antoine qui se sont installés sur des terres aux alentours et qui ont intégré le travail coopératif. Le groupement d'employeur (GE) a été créé suite à ces 5 installations : Jérôme a été embauché à temps plein en CDI pour gérer la partie production de plants, de l'aide ponctuelle, des remplacements de congés et gérer un marché.

Le collectif a beaucoup évolué en fonction des arrivés des exploitants : la collaboration a été très poussée (assolement et travail commun) jusqu'à ce qu'à 6 exploitations, cela devienne ingérable. Le système est alors redevenu plus individuel avec des sous groupes de 2-3 exploitations.

Aujourd'hui, David a rejoint le GE à temps plein en CDI pour compléter le travail de Fred. Ils sont donc 2 salariés pour 5 exploitations.

### Points de mutualisation entre les exploitations :

- Main d'œuvre :

GIE employant 2 personnes (Fred et David) à temps plein pour la production de plants, l'aide aux cultures et un marché.

- Bâtiments et infrastructure :

Ces 5 exploitations partagent la pépinière où les plants sont produits. Le coût de fonctionnement est partagé entre les maraîchers (électricité).

Le bâtiment de stockage chez Christophe sert également de hangar pour le matériel collectif.

La station de lavage de Christophe a également été utilisée par les nouveaux installés mais cela représentait une contrainte importante au niveau du temps de déplacement et elle arrivait vite à saturation.

- Foncier:

Il n'y a aucun assolement en commun, chacun cultive ses légumes mais cela n'a pas toujours été le cas. A 2/3 exploitations, l'assolement commun était une bonne chose mais lorsque le collectif est arrivé à 6 exploitations, cela a été trop difficile à gérer (notamment au niveau des récoltes).

- Matériel et engins agricoles :

Le matériel est acheté en commun (au cas par cas pour chaque outils) et mis à disposition du collectif. Il est centralisé au hangar chez Christophe pour la majorité et l'entretien est réalisé conjointement par tous les maraîchers (entretien matériel : 1 jours/an et frais partagés).

Chaque maraîcher possède son tracteur et quelques outils d'utilité répétée.

- Irrigation :

Un forage sur la base de la Petite Claye est partagé entre 3 exploitations très proches géographiquement (Emmanuel, Christophe, Gildas G.).

- Approvisionnements :

Les graines et le terreau sont commandés collectivement. Une journée d'hiver par an est consacrée aux commandes de graines, de terreau, aux plannings de Jérôme et David.

Pour le reste, chacun s'approvisionne chez ses fournisseurs car les quantités ne posent pas de problème et cela permet une liberté pour changer de fournisseur.

- Commercialisation :

Chacun a ses débouchés à l'exception du marché bio de Dol de Bretagne le jeudi qui est approvisionné successivement par chaque exploitation. Fred gère ce marché et son approvisionnement et le chiffre d'affaires est divisé à parts égales.

### **Fonctionnement de la coopération et accompagnement du projet :**

Le GE permet de structurer le travail collectif. Une association a aidé le groupement pour la mise en place du GE car la gestion administrative est un peu lourde, il faut un accompagnement. Il y a une comptabilité commune gérée par Gildas Macon et Christophe Aubry alternativement. Un cabinet d'expert comptable (CER France ≈1000€/an pour 2 salariés) s'occupe des feuilles de salaire. En dehors de cela, il n'y a pas de règlement intérieur.

#### Inconvénient :

Frustration possible de ne pas décider car les « anciens » gèrent plus (cas particulier : Christophe a été le maître de stage de 4 des maraîchers, il y a une certaine continuité dans l'apprentissage).

#### Avantage :

Permet aux nouveaux installés de mettre le pied à l'étriller plus vite.

Gain en terme de temps de travail : 45h de travail hebdomadaire en période pleine, 4 semaines de vacances annuelles.

Chiffre d'Affaire correcte : environ 110 000 euros

#### Facteurs de durabilité :

L'entente est importante et il ne faut pas avoir peur de dire les choses, ni avoir peur de faire évoluer le système, de se remettre en question.

Ensuite même s'il est important de répartir assez équitablement les charges de travail, il ne faut pas être tatillon et se rendre compte qu'il y a plus d'avantages que d'inconvénients à travailler en collectif.

Un point essentiel est de trouver les bons employés.

Le dimensionnement actuel avec une certaine individualité au niveau des cultures mais du matériel et des employés en commun offre beaucoup d'avantage et notamment la liberté d'entreprendre.